

Utiliser de manière autonome TELEPAC (2)

Objectifs de la formation

Être autonome quant à sa déclaration TELEPAC, et ainsi gagner en efficience, le tout en faisant des économies de prestations.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Tarn

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Jean-Luc Hervé
adear.tarn@free.fr
ADEART
Maison des Associations
Place du 1er Mai
81100 Castres

Dates, lieux et intervenants

10 mai 2021

09:00 - 17:00 (1hrs)

Communauté de Communes Centre Tarn 2 bis
Boulevard Carnot
81120 Réalmont

Jean Luc Hervé, paysan et référent PAC de la CONF' 81

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))